

SAS 5INVEST
Société par Actions Simplifiée
En cours d'immatriculation

Siège social

**2 Bis Rue de Monaco
31280 – MONS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS**



Société bénéficiaire : SAS 5INVEST - Société en cours d'immatriculation - Apport des titres de la société SARL REPRINT.

Aux associés de la société SAS 5INVEST,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 10 février 2026, prise en application des dispositions des articles L 225-8, L 225-147 et L 227-1 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans les contrats d'apport qui nous ont été communiqué. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, augmentée de la prime d'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

AC

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Présentation de l'opération

La société 5INVEST sera constituée sous la forme de SAS au capital social de 943 651 €, divisé en actions de même catégorie, intégralement souscrites à la constitution.

Le capital est constitué par des apports en nature de titres de la société REPRINT effectués par :

M. Laurent DUCROS :	360 parts
Mme Lucie DUCROS :	825 parts
M. Mathieu DUCROS :	361 parts
M. Stéphane DUCROS :	999 parts
M. Alexandre DUCROS :	<u>360 parts</u>
	2 905 parts

Chacun des apporteurs conclut un contrat d'apport distinct avec la SAS 5INVEST, en cours de constitution, aux termes duquel il apporte à cette société tout ou partie des parts sociales qu'il détient dans la société REPRINT.

1.2. Présentation des sociétés

1.2.2. Société bénéficiaire

La société SAS 5 INVEST, société par actions simplifiée est en cours d'immatriculation

Son siège social sera au 2 Bis Rue de Monac - MONS (31280).

Son capital social s'élèvera à 943 651 euros. Il sera divisé en 943 651 actions d'un montant nominal de 1 euro.

La société aura pour objet principal :

- La prise de participation dans toute société et groupement Français ou étrangers, l'achat, la vente, la souscription, la propriété, la gestion et l'administration de toutes parts, droits sociaux, et valeurs mobilières, composées ou non, de sociétés ou groupements Français ou étrangers dont l'objet est en relation avec l'activité principale ou non ;
- L'animation et la gestion, administrative, juridique, comptable, commerciale, financière, informatique des sociétés du Groupe, et d'une façon générale, toutes prestations de services au profit de ses filiales ;
- La réalisation d'études de marché, de prospection, d'audit, de promotion de recherches d'entreprises à acquérir. La conception et la mise en œuvre d'actions de communication, de relations presse ou de relations publiques en sa faveur et en faveur de ses filiales ou de leurs clients ;
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés de brevets concernant ces activités.

AC

Le président de la société sera Monsieur Stéphane DUCROS.

1.2.3 Société dont les titres sont apportés

La société SARL REPRINT, société dont les titres sont apportés, a été constituée sous la forme de société à responsabilité limitée en 1985, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 332 899 418.

Son siège social est au 31 Rue André Vasseur 31200 TOULOUSE.

La société clôture son exercice comptable au 31 décembre.

Le capital social est actuellement de 127 820 euros, et divisé en 2 905 parts sociales de 44 euros chacune, entièrement libérées.

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

Les apports portent sur des parts sociales de la SARL REPRINT, libres de tout gage ou nantissement et non grevées d'aucune charge, pour les parts suivantes :

M. Laurent DUCROS :	360 parts
Mme Lucie DUCROS :	825 parts
M. Mathieu DUCROS :	361 parts
M. Stéphane DUCROS :	999 parts
M. Alexandre DUCROS :	<u>360 parts</u>
	2 905 parts

Les contrats d'apport prévoient le transfert de propriété des titres au profit de la SAS 5INVEST à compter de la date de réalisation définitive de la constitution de la société, sous réserve de la réalisation des conditions prévues (en particulier l'agrément de la SARL REPRINT).

L'apport des titres de la SARL REPRINT au profit de la Société 5INVEST a été autorisé par une décision de l'assemblée en date du 20 janvier 2026.

Les soussignés affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des titres sociaux apportés.

Les présents apports de titres sociaux étant des apports pur et simple à la constitution de la Société bénéficiaire, la société 5INVEST, et portant sur les titres de sociétés qui ne sont pas à prépondérance immobilière, est exonéré de droits d'enregistrement en application des articles 810 et 810 bis du Code Général des Impôts.

1.3.2 Conditions suspensives

Pas de conditions suspensives mentionnées dans le contrat d'apport.

AC

1.3.3. Rémunération de l'apport

Les contrats d'apport attribuent aux titres de la SARL REPRINT les valeurs suivantes :

- Apport de M. Laurent DUCROS : 116 941 € ;
- Apport de Mme Lucie DUCROS : 267 991 € ;
- Apport de M. Mathieu DUCROS : 117 266 € ;
- Apport de M. Stéphan DUCROS : 324 512 € ;
- Apport de M. Alexandre DUCROS : 116 941 €.

Le montant total des apports en nature correspond à la somme ci-dessus, soit 943 651 €.

En contrepartie de leurs apports, il est attribué aux apporteurs des actions de la SAS 5INVEST, de même catégorie et de même valeur nominale, en nombre proportionnel à la valeur de leurs apports respectifs.

Les statuts de 5INVEST indiquent, pour chaque associé, le nombre d'actions reçues et la valeur des apports correspondante, en cohérence avec les contrats d'apport :

- M. Laurent DUCROS : 116 941 actions, pour une valeur d'apport de 116 941 € ;
- Mme Lucie DUCROS : 267 991 actions, pour une valeur d'apport de 267 991 € ;
- M. Mathieu DUCROS : 117 266 actions, pour une valeur d'apport de 117 266 € ;
- M. Stéphan DUCROS : 324 512 actions, pour une valeur d'apport de 324 512 € ;
- M. Alexandre DUCROS : 116 941 actions, pour une valeur d'apport de 116 941 €.

Le capital social de 5INVEST, d'un montant de 943 651 €, est ainsi entièrement constitué par les apports en nature précités.

1.3.4. Avantages particuliers stipulés

Aucun avantage particulier ou « désavantage particulier » n'est stipulé au profit de l'un ou l'autre des associés

1.4. Méthodes d'évaluations retenues

Les méthodes d'évaluation retenues sont décrites dans le dossier de travail du cabinet d'expertise comptable CF EXPERTS qui nous a été transmis.

L'évaluation des titres a été réalisée à partir des éléments comptables.

L'apports de parts envisagés est effectué à la valeur réelle. Cette valeur a été appréhendée selon 2 méthodes :

- une approche patrimoniale qui consiste à évaluer le patrimoine de l'entreprise en valorisant les actifs au prix du marché en valeur d'usage et en déduisant les dettes,
- une approche par le rendement qui consiste à valoriser l'entreprise selon les bénéfices générés.

La valeur totale de la société SARL REPRINT dont l'apport des titres est envisagé ressort à un montant de 943 651 euros.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société SAS 5INVEST sur la valeur des apports devant être effectués par l'apporteur.

Nous avons notamment réalisé les travaux suivants :

- Échange avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées en marge de l'examen du contenu du projet de contrat d'apport des titres ;
- Examen du projet des contrats d'apport des titres ;
- Consultation des documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- Prise de connaissance de l'activité de la société ;
- Bilan comptable clos au 31/12/2024 et de la situation comptable 31/08/2025.
- Prise de connaissance du rapport d'évaluation établi par le cabinet d'expertise comptable et examen des approches d'évaluation mises en œuvre ;
- Appréciation à la date du présent rapport des valeurs des apports retenus : vérification des montants retenus et des calculs.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport en nature des parts sociales de la société SARL REPRINT est effectué par une personne physique.

Aux termes du traité d'apport, les parties sont convenus de retenir la valeur réelle estimée des titres.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par les apporteurs des 2 905 parts sociales de la société SARL REPRINT objet des présentes.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur la totalité des titres de la société SARL REPRINT, soit 2 905 parts sociales.

AC

2.4.2. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties dans le contrat d'apport.

2.4.3. Valorisation de la société SARL REPRINT

Sur la base de l'ensemble des données fournies et des déclarations faites par l'apporteur, nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues, ainsi que la pertinence et la concordance des différentes valeurs retenues, qui nous paraissent suffisantes.

4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à **943 651 €** n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égal au montant de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire de l'apport, augmentée de la prime d'apport.

Toulouse, le 18 février 2026

COMPTA CONSEIL AUDIT
Commissaire aux apports
Aurélien GROSSIAS
Gérant

